



**l'Assurance
Maladie**

RISQUES PROFESSIONNELS

Agir ensemble, protéger chacun

DONNEURS D'ORDRE AMIANTE : LA CARSAT VOUS ACCOMPAGNE

8/10 octobre 2024

RISQUES PROFESSIONNELS OCCITANIE

S'INFORMER : SAVOIR QUE ÇA EXISTE POUR ÉVITER LE DÉNI OU LA PEUR

Tous les salariés qui travaillent dans un bâtiment construit avant 1997, quelle que soit leur fonction :

La CARSAT peut vous proposer une session de 2 heures en groupe d'une cinquantaine de personnes maximum, pour démystifier le sujet, que chacun possède les informations de base sur l'Amiante et qu'il puisse si besoin alerter et éviter de s'exposer ou exposer involontairement ses collègues ou le public.

SE FORMER : ÊTRE COMPÉTENT POUR SAVOIR COMMENT AGIR

Chacun en fonction de son métier et de son niveau de responsabilité :

- **Pour ceux qui interviennent directement sur des matériaux amiantés et leur encadrement (service maintenance, travaux en régie) :**

Formation réglementaire obligatoire SS4 encadrant (5 jours) ou opérateur (2 jours).

Préférez les organismes certifiés par l'Assurance Maladie RP: <https://www.inrs.fr/services/formation/demultiplication.html>

- **Pour tous ceux qui interviennent dans le processus de décision et de gestion du risque amiante :**
Maitrise d'ouvrage ,Maitrise d'Œuvre, suivi de chantier, rédacteur de pièces écrites, service achat ,
gestionnaire de patrimoine, secrétariat technique, CHCST ou CSE

Il n'existe pas de formation réglementaire mais quelques organismes proposent un module de 2 jours qui correspond à ce public.

Pour inciter un plus grand nombre à se former , à partir de 2025, les CARSAT vont proposer gratuitement et animer un module (en construction) de 2 jours à destination de ce public.

SE DOCUMENTER : PARCE QU'ON NE PEUT PAS SE SOUVENIR DE TOUT

<https://travail-emploi.gouv.fr/la-prevention-des-risques-lies-lamiant#anchor-navigation-93>

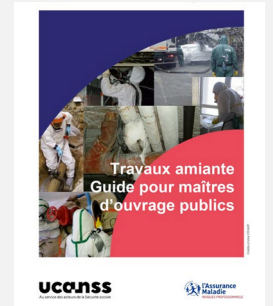
<https://www.carsat-pl.fr/home/entreprise/prevenir-vos-risques-professionnels/type-risque/amiant-1.html>

<https://carsat-sudest.fr/home/entreprise/prevenir-les-risques-professionnels/par-secteur-dactivite/batiments-et-travaux-publics/amiant.html>

<https://www.ucanss.fr/actualites/travaux-amiant-nouveau-guide-a-destination-des-maitres-d-ouvrage-publics>

<http://diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr/index.action>

[Que faire de ses déchets d'amiante ? PRST](#)



ÊTRE ACCOMPAGNÉ : PONCTUELLEMENT POUR PROGRESSER

Dans le cadre d'une action nationale 2025/2027, l'ensemble des CARSAT se propose d'accompagner sur le sujet Amiante quelques donneurs d'ordre volontaires (100 pour l'ensemble du territoire national) pour les aider à progresser et à systématiser la mise en œuvre d'un ensemble de bonnes pratiques (Mesures Socles).



**l'Assurance
Maladie**

RISQUES PROFESSIONNELS

Agir ensemble, protéger chacun

MERCI